

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAUDRY

SÉANCE DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2024 – 18 h 30 –

DÉLIBÉRATION DRH/24-09-2024/Q39

Date de convocation : 18 Septembre 2024

**Le Conseil Municipal de CAUDRY s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur BRICOUT Frédéric, Maire**

Nombre de conseillers en exercice : 33

Membres présents : M. BRICOUT Frédéric, Maire ; Mme MERY-DUEZ Anne-Sophie, M. POULAIN Bernard, Mme BERANGER Agnès, M. BONIFACE Didier, Mme TRIOUX-COURBET Sandrine, M. RIQUET Alain, Mme THUILLEZ Martine, M. DOYER Claude, Mme RICHOMME Liliane, Adjoints au Maire ; Mme PLUCHART Claudine, Mme PRUVOT Brigitte, M. CHMIELEWSKI Dominique, M. DEVIENNE Marc, M. MARIN Yves, M. DEUDON José, Mme NAVEZ Patricia, M. DECALION Ismaël, Mme DENIZON-LEVEAUX Violenne, Mme MATON Audrey, M. HISBERGUE Antoine, M. ROUSSEAU Jérémy, M. BRULANT Damien (à partir de la question 11), M. BAUDOUX Aurélien, Mme DEMARQUE Ophélie, M. COLLIN Denis, M. BAJODEK Alban, Mme DESREUMAUX Sophie, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Membres absents ayant donné procuration :

Mme DAUCHET Martine : procuration à Mme THUILLEZ Martine
Mme CHATELAIN Nathalie : procuration à M. BAUDOUX Aurélien
M. BALEDENT Matthieu : procuration à M. BRICOUT Frédéric
Mme CAILLAUX Céline : procuration à Mme PLUCHART Claudine
M. BRULANT Damien : procuration à M. ROUSSEAU Jérémy (jusqu'à la question 10)

Membre absent excusé :

Mme DISDIER Mélanie

Est désigné secrétaire de séance : Mme DEMARQUE Ophélie

**OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : CRÉATION D'EMPLOI D'UN PROFESSEUR DE SOLFÈGE
POUR L'ÉCOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-5° ;

Madame Ophélie DEMARQUE, Conseillère Municipale, expose qu'afin d'assurer l'enseignement dans la classe de solfège de l'école de musique municipale, en complément d'un autre agent, il convient de créer un emploi permanent de Professeur de solfège dans le grade d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2ème classe, à temps non complet à hauteur de 4H00 hebdomadaires.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 1 an, à compter du 1^{er} octobre 2024 compte tenu des motifs de recours à un agent contractuel par application aux dispositions de l'article L.332-8-5°.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

Les missions liées au poste seront les suivantes :

- Enseignement de la pratique artistique correspondant aux compétences
- Maintenance régulière du niveau des compétences musicales et pédagogiques
- Garantie de la régularité des cours dispensés aux élèves
- Participation aux temps pédagogiques hors temps de cours : concertations pédagogiques, auditions d'élèves, jurys internes, projets de l'école de musique, ...
- Participation dans le cadre du projet d'école de musique, à la vie culturelle locale
- Participation aux travaux d'harmonisation des contenus pédagogiques et artistiques d'enseignement

L'agent devra justifier au minimum d'un brevet d'analyse musicale ou diplôme équivalent. Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie B, par référence à l'indice brut 401 de la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Il est proposé au Conseil Municipal :

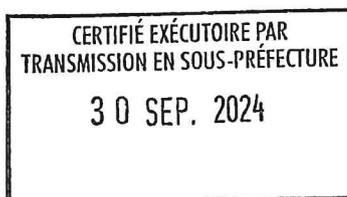
- d'émettre un avis favorable à la création de ce poste
- d'émettre un avis favorable au recrutement aux conditions précitées
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette décision et à accomplir toutes formalités en résultant.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.



Le Maire,

Frédéric BRICOUT

Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : Caudry
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Número de l'acte : **DEL240924_Q39**
Objet : **Personnel communal : Création d'un emploi d'un professeur de solfège pour l'école de musique**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2024-09-24 00:00:00+02
Nature de l'acte : Délibérations
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
Identifiant unique : 059-215901398-20240924-DEL240924_Q39-DE
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

| Fichier | Type | Taille |
|---|-----------------|----------|
| Enveloppe métier Nom métier : 059-215901398-20240924-DEL240924_Q39-DE-1-1_0.xml | text/xml | 931 o |
| Document principal (Délibération) Nom original : DEL240924_Q39.pdf Nom métier : 99_DE-059-215901398-20240924-DEL240924_Q39-DE-1-1_1.pdf | application/pdf | 860.3 Ko |

Cycle de vie de la transaction :

| Etat | Date | Message |
|----------------------------|---------------------------------|------------------------------------|
| Posté | 30 septembre 2024 à 15h48min51s | Dépôt initial |
| En attente de transmission | 30 septembre 2024 à 15h49min34s | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis | 30 septembre 2024 à 15h49min39s | Transmis au MI |
| Acquiescement reçu | 30 septembre 2024 à 15h49min47s | Reçu par le MI le 2024-09-30 |